

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Début de l'opération de nettoyage printanier

Saguenay, le mardi 1^{er} avril 2025 – Dans les trois arrondissements, les opérations de nettoyage des rues commenceront le lundi 7 avril! **Le processus devrait durer une dizaine de semaines, soit jusqu'à la mi-juin : les premières semaines seront consacrées aux centres-villes, terre-pleins et boulevards, et les suivantes seront dédiées aux collectrices, trottoirs et quartiers résidentiels.**

Il est à noter qu'au cours du mois d'avril, les températures proches du point de congélation exigent une grande prudence pour que les chaussées demeurent sécuritaires, ce qui implique que les heures allouées au nettoyage sont plus restreintes. Le nettoyage des pistes cyclables s'amorcera quant à lui à la fin avril, et celui de la majorité des parcs municipaux débutera dès que la situation le permettra (fonte complète des neiges).

Saguenay souhaite rappeler certaines informations concernant les accumulations de sable dans les bacs ainsi que le long de la chaussée. Voici quelques règles à ne pas oublier :

- Il est interdit de déposer du sable dans les bacs bleus, bruns, gris, noirs ou verts. Dans ce cas, ceux-ci ne seront pas vidés lors de la collecte;
- Le sable doit être déposé le long de la chaussée en l'étendant le plus possible à l'extérieur du trottoir et **sans accumulation excessive** avant le passage de nos équipes. Les balais mécaniques qui nettoient la chaussée sont équipés pour ramasser le sable, qui est par la suite acheminé vers un site autorisé;
- Il faut éviter de déposer le sable près d'un regard ou d'un puisard. Le sable qui s'écoule dans les égouts coûte des milliers de dollars à récupérer et engorge inutilement les conduites d'égout et les systèmes d'épuration;
- Éviter de stationner dans les rues, lorsque cela est possible, facilite et optimise les opérations;
- Les bacs de matières résiduelles ainsi que tout équipement de jeu doivent obligatoirement se trouver sur votre propriété, donc à l'extérieur de la voie publique.

Il est à noter que ces opérations sont conditionnelles à la météo en vigueur et pourraient être retardées en raison de gels tardifs, de grandes quantités de pluie, ou d'éventuelles chutes de neige.

BRIS INHÉRENTS AU DÉNEIGEMENT

Chaque hiver, il est possible, jusqu'au 1er mai, d'effectuer une réclamation en raison d'un bris survenu à la suite des opérations de déneigement effectuées durant la saison hivernale précédente. **Après cette date, aucune demande ne sera acceptée par les services municipaux.** Il existe deux façons d'effectuer une telle réclamation ou une demande de service :

- En ligne : requete-web.saguenay.ca
- Par téléphone : 418 698-3000

NETTOYAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

Le nettoyage des réseaux d'aqueduc a également commencé, ce qui pourrait provoquer des épisodes d'eau colorée et/ou brouillée, ainsi que des variations de pression. Malgré ces désagréments, l'eau demeure potable, à moins d'un avis contraire. Ces opérations se dérouleront un peu partout sur le territoire au cours des mois d'avril et de mai.

Il est cependant recommandé de porter une attention particulière à la lessive. Dans le cas où des vêtements seraient tachés, il est possible de communiquer avec le Service des travaux publics en composant le 418 698-3000 option 5 pour prendre rendez-vous afin de se procurer un produit détergent efficace pour ce type de souillure.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)